la FEDERATION VAUDOISE DES MAITRES FERBLANTIERS. APPAREILLEURS ET COUVREURS (FVMFAC) 1'ASSOCIATION VAUDOISE DES INSTALLATEURS DE CHAUFFAGE ET VENTILATION (AVCV) d'une part le SYNDICAT UNIA

Horaire

CHF 35.40

CHF 33.80

CHF 31.05

CHF 31.40

CHF 30.10

CHF 28.60

CHF 27.25

CHF 26.70

CHF 25.35

CHF 22.85

- de CHF 0.10 par heure et par travailleur ou CHF 17.90 par mois et par travailleur, multiplié par le total des travailleurs occupés au 31.12.2022, ce montant devant être réparti entre les travailleurs concernés selon les prestations fournies (attribution au mérite).

Mensuel

CHF 6'327.75

CHF 6'041.75

CHF 5'550.20

CHF 5'612.75

CHF 5'380.35

CHF 5'112.25

CHF 4'870.95

CHF 4'772.60

CHF 4'531.30

CHF 4'084.40

Les parties à la convention collective de travail de la ferblanterie, de la couverture, de l'installation sanitaire, du chauffage, de la climatisation et de la

d'autre part.

entre

ventilation dans le canton de Vaud du 1^{er} janvier 2018 et prorogée jusqu'au 31 décembre 2024, conviennent de modifier celle-ci comme suit: Art. 41 - SALAIRES

AVENANT Nº 3 du 1^{er} JANVIER 2023

1. Inchangé.

2. Inchangé. Salaires minimaux

Au 1^{er} janvier 2023, les salaires minimaux dans la branche sont les suivants:

Dès la 10^{ème} année d'activité. après l'obtention de la qualification

Dès la 5^{ème} année d'activité Dès la 1^{ère} année d'activité

Classe B:

Dès la 10^{ème} année d'activité Dès la 5^{ème} année d'activité

Dès la 3^{ème} année d'activité Dès la 1^{ère} année d'activité Classe C:

Dès la 1^{ère} année d'activité

Dès la 1^{ère} année d'activité

6. Adaptation des salaires à l'augmentation du coût de la vie:

des classes listées à l'alinéa 2 ci-avant;

Dès la 3^{ème} année d'activité

Classe D:

4. Inchangé. 5. Inchangé.

Inchangé. 3) Inchangé. 4) Inchangé.

1) Inchangé.

5)

augmentés:

dès le 1^{er} janvier 2023, les salaires effectifs horaires et mensuels sont

- de CHF 0.60 par heure ou CHF 107.25 par mois pour les travailleurs

Le présent accord entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Berne et Lausanne, le 1^{er} décembre 2022